



COMMISSION EUROPEENNE POUR L'EFFICACITE DE LA JUSTICE
(CEPEJ)

QUESTIONNAIRE POUR ÉVALUER LES SYSTÈMES JUDICIAIRES 2009

Pays : Irlande

Correspondant national

Nom Prénom : **LAWLER Ann**

Profession :

Organisation : **Department of Justice**

E-mail : **ATLawler@justice.ie**

N° Téléphone : **353 1 6028564**

1. Données démographiques et économiques

1. 1. Généralités

1. 1. 1. Habitants et informations économiques

1) Nombre d'habitants

4422100

2) Dépenses publiques totales annuelles de l'Etat / le cas échéant dépenses publiques des collectivités territoriales ou entités fédérales (en €)

	Montant
Niveau national	73100000000
Niveau territorial / entités	NA

3) PIB par habitant (en €)

41115

4) Salaire moyen brut annuel (en €)

33209

5) Taux de change de la monnaie nationale (zone non Euro) en € au 1 janvier 2009

Veillez indiquer les sources des réponses aux questions 1 à 4 et tout commentaire relatif à l'interprétation des données fournies, le cas échéant:

Central Statistics Office, Department of Finance

1. 2. Données budgétaires relatives au système judiciaire

1. 2. 1. Budgets (tribunaux, ministère public, aide judiciaire, frais)

6) Budget total annuel approuvé et alloué à l'ensemble des tribunaux (en €)

136195000

7) Veillez préciser

Courts Service

8) Le budget approuvé pour les tribunaux inclut-il les postes suivants? Veillez préciser pour chaque poste (ou pour certains d'entre eux) les montants concernés ou indiquer NA (non disponible) dans le cas où ce montant est impossible à évaluer:

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

Budget public annuel alloué aux salaires

Oui

58677000

(bruts)

Budget public annuel alloué aux nouvelles technologies de l'information (équipements, investissements, maintenance)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	9368000
Budget public annuel alloué aux frais de justice	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	120000
Budget public annuel alloué aux bâtiments (maintenance, budget de fonctionnement)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	20754000
Budget public annuel alloué à l'investissement en nouveaux bâtiments (tribunaux)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	29632000
Budget public annuel alloué à la formation	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	1229000
Autres (Veuillez préciser)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	16415000

Commentaire :

The above figures reflect the Budget for 2008 for Court Service.

* Justice Expenses relates to Psychological Medical Reports (Annual public budget allocated to justice expenses)

* Per the glossary of terms, Justice Expenses refers to amounts the Courts should pay out such as expenses paid for expert opinions. There have been differing interpretations of this definition and hence the variations in the figures supplied for 2004, 2006 and 2008. Having reviewed the definition it has now been agreed that it related to expert opinion requested by the Court accordingly this refers to medical and psychological reports only. Therefore the prior year figures have been restated.

9) Le budget public annuel alloué à l'ensemble des tribunaux a-t-il été modifié (augmentation – diminution) lors des cinq dernières années ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser (par exemple en fournissant une indication sur l'augmentation ou la diminution du budget lors des cinq dernières années):

Annual Public Budget for 2004 and 2008 shows an increase in total Gross funding (Expenditure) of 39%, (Total Gross Funding 2004 was €97.991m, 2008 was €136.195m). The increased funding was provided to meet the cost of;

1. Salaries & wages - increase in staff numbers
2. courthouse Maintenance - to fund the ongoing routine and preventative maintenance of existing and newly refurbished buildings.
3. Courthouse & ICT Capital - required to complete the Court Service's capital Building & ICT Programmes.

Additionally during the same period the Court Service budget for Fee Income (receipts) increased from €21.9m in 2004 to €28.9m in 2008.

10) Existe-t-il une règle générale selon laquelle une personne doit payer une taxe ou des frais pour intenter une procédure devant une juridiction de droit commun :

- en matière pénale ?
 en matière autre que pénale ?

Si oui, existe-t- il des exceptions ? Veuillez préciser:

In general fees are not charged in Family Law cases.

11) Si oui, veuillez préciser le montant annuel des frais (ou taxes) perçus par l'Etat (en €)

38105000

12) Budget total annuel approuvé pour l'ensemble du système de justice (en €)**Veuillez préciser les éléments composant ce budget de l'ensemble du système judiciaire:**. Montant 2604000000

Commentaire :

13) Budget public annuel approuvé et alloué à l'aide judiciaire (en €)**Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:**. Montant 899000000

Commentaire :

14) Si possible, veuillez préciser (dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP), veuillez l'indiquer en utilisant les bonnes abréviations).

	Budget public annuel alloué à l'aide judiciaire dans les affaires pénales	Budget public annuel alloué à l'aide judiciaire dans les affaires autres que pénales
Montant	55300000	34640000

Commentaire :

34.64m includes €8.33m to Refugee Legal Service

15) Le budget public annuel alloué à l'aide judiciaire est-il compris dans le budget des tribunaux ?

- Oui
 Non

16) Budget public annuel approuvé et alloué au Ministère public (en €)**Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:**. Montant 44522000

Commentaire :

17) Le budget public annuel alloué au Ministère public est-il compris dans le budget des tribunaux ?

- Oui

Non

18) Instances formellement responsables des budgets alloués aux tribunaux :

	Préparation du budget global des tribunaux	Adoption du budget global des tribunaux	Gestion et répartition du budget entre les tribunaux	Evaluation de l'utilisation du budget au niveau national
Ministère de la justice	Oui	Non	Non	Non
Autre ministère	Non	Non	Non	Non
Parlement	Non	Oui	Non	Non
Cour Suprême	Non	Non	Non	Non
Conseil Supérieur de la Magistrature	Non	Non	Non	Non
Tribunaux	Oui	Non	Oui	Non
Organisme d'inspection	Non	Non	Non	Oui
Autre	Non	Non	Non	Non

19) Si autre ministère et/ou organisme d'inspection et/ou autre, veuillez préciser (au regard de la question 18) :

Inspection Body - Controller & Auditor General

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système budgétaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années
- si possible un organigramme avec une description des compétences des différentes instances responsables des procédures budgétaires

Q11 This figure reflects Court fee income received in 2008

Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 6, 8, 11, 12, 13, 14 et 16

Courts Service, Department of Justice, Equality and Law Reform, Legal Aid Board, Director of Public Prosecutions

2. Accès à la justice et à l'ensemble des tribunaux

2. 1. Aide judiciaire

2. 1. 1. Principes

20) L'aide judiciaire concerne-t-elle :

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
Représentation devant les tribunaux	Oui	Oui
Conseil juridique	Oui	Oui
Autres	Non	Non

21) Si autres, veuillez préciser (au regard de la question 20):

22) L'aide judiciaire prévoit-elle la couverture ou l'exonération des frais de justice?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser:

Legal aid covers Stamp Duty/Court fees

23) Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire pour des frais relatifs à l'exécution des décisions de justice ?

- Oui
 Non

24) Nombre d'affaires ayant bénéficié de l'aide judiciaire publique octroyée au niveau national, régional ou local (dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP), veuillez l'indiquer en utilisant les bonnes abréviations).

	Nombre
Total	62765
en matière pénale	55265
en matière autre que pénale	7500

Commentaire :

25) En matière pénale, toute personne qui n'en a pas les moyens peut-elle bénéficier de l'assistance gratuite (ou financée par un budget public) d'un avocat ?

- Oui
 Non

26) Votre pays procède-t-il à un examen des revenus et biens du demandeur avant d'octroyer l'aide judiciaire :

	Oui	Montant en €
en matière pénale	X	None spe
en matière autre que pénale ?	X	18000

Commentaire :

for criminal cases: none specified, rarely used

for other than criminal cases: 18000 € following deductions of allowances

27) En matière autre que pénale, est-il possible de refuser l'aide judiciaire pour absence de bien- fondé de l'action (par exemple pour caractère abusif de l'action en justice)?

Oui

Non

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

merits test is applied

28) Si oui, la décision pour accorder ou refuser l'aide judiciaire est-elle prise par :

le tribunal ?

une instance extérieure au tribunal ?

une instance mixte tribunal/organe externe?

29) Existe-t-il un système privé d'assurance de protection juridique permettant aux justiciables de financer une action en justice?

Oui

Non

Veillez préciser:

No information available

30) La décision judiciaire peut-elle porter sur la manière dont les frais de justice payés par les parties au cours de la procédure seront partagés :

	Oui (la décision judiciaire peut porter sur la manière dont les frais de justice sont payés par les parties)
en matière pénale ?	Non
en matière autre que pénale ?	Oui

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système d'aide judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

Q23: Does not cover costs of Enforcement Agent but will grant legal aid for proceedings to

enforce judgments

Costs follow the event

Veillez indiquer les sources des réponses aux questions 24 et 26:

Legal Aid Board, Department of Justice, Equality and Law Reform

2. 2. Usagers des tribunaux et victimes

2. 2. 1. Droit des usagers et victimes

31) Existe-t-il des sites/portails Internet officiels (ex: Ministère de la Justice, etc.) à partir desquels le public a accès gratuitement:

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> aux textes juridiques (codes, lois, règlements, etc.) ? adresse Internet: | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | www.Irishstatutebook.ie |
| <input type="checkbox"/> à la jurisprudence des hautes juridictions ? adresse Internet: | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | www.courts.ie |
| <input type="checkbox"/> à d'autres documents (par exemple formulaires) ? adresse Internet: | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | www.courts.ie |

32) Votre système prévoit-il une obligation d'information des parties concernant les délais prévisibles de la procédure judiciaire ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser:

33) Existe-t-il un système d'information spécifique, public et gratuit, pour informer et aider les victimes d'infractions?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser:

There are two public and free-of-charge specific information systems to inform and to help victims of crime.

Crime Victims helpline
Victims Charter and Guide to the criminal justice system

The National Crime Victims helpline
Provides a single point of contact for victims in relation to assistance and supports available to them.
Provides information on organisations that offer victim services
Offers emotional support to callers
Provides information on all aspect of the criminal justice system
Acts as a point of contact for the various organisations who provide services to victims of crime, as well as for an Garda Siochana.

The helpline began in September, 2005. Victim Support. The Helpline number is 1850 211407. The Helpline hours are Monday 10.00 a.m. to 7 p.m. Tuesday to Friday 10.00 a.m. to 5 p.m. Saturday 2 p.m. to 4 p.m.

The Victims Charter and Guide to the criminal justice system

The Charter describes the criminal justice system from the perspective of a crime victim and sets out your rights and entitlements to the services provided by the various State agencies involved with crime victims. the charter is arranged in seven sections and includes statements from:

The Gardai
The Courts
The Prison Service
The Probation and Welfare Service
The state Prosecution Service
Victim Support
The Coroner Service

The charter is intended as a guide only - it does not purport either to interpret the legislation it refers to, or to confer legal rights.

34) Existe-t-il des modalités favorables particulières applicables, au cours des procédures judiciaires, aux catégories de personnes vulnérables suivantes :

	Dispositif d'information	Modalités d'audition	Droits procéduraux	Autres
Victimes de viol	Oui	Oui	Oui	Non
Victimes du terrorisme	Non	Non	Non	Non
Enfants/Témoins/Victimes	Oui	Oui	Non	Non
Victimes de violence domestique	Oui	Oui	Non	Non
Minorités ethniques	Oui	Non	Non	Non
Personnes handicapées	Oui	Non	Non	Non
Délinquants mineurs	Oui	Oui	Oui	Non
Autres	Non	Non	Non	Non

Commentaire :

35) Votre pays dispose-t-il d'une procédure d'indemnisation des victimes d'infractions ?

- Oui
 Non

36) Si oui, cette procédure d'indemnisation consiste-t-elle en

- un dispositif public ?
 une décision du tribunal ?
 un dispositif privé ?

Si oui, quels sont les types d'affaires entrant dans le cadre de cette procédure ?

37) Existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement des dommages et intérêts prononcés par les juridictions pour les victimes?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

38) Le procureur a-t-il un rôle spécifique au regard des victimes (protection et assistance)

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

39) Les victimes d'infractions peuvent-elles contester une décision du procureur de classer une affaire ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

Victims may ask the Office of the DPP to reconsider its decisions.

2. 2. 2. Confiance des citoyens dans leur justice

40) Existe-t-il un système d'indemnisation pour les usagers dans les circonstances suivantes :

- durée excessive de la procédure ?
 non exécution des décisions de justice?
 arrestation injustifiée ?
 condamnation injustifiée ?

Si oui, veuillez préciser (dispositif, tarif journalier) :

41) Votre pays a-t-il mis en place des enquêtes auprès des usagers ou des professions juridiques (juges, avocats, fonctionnaires, etc.) pour mesurer leur confiance dans la justice et leur degré de satisfaction par rapport au service rendu ?

- enquêtes (de satisfaction) auprès des juges
- enquêtes (de satisfaction) auprès du personnel des tribunaux
- enquêtes (de satisfaction) auprès des procureurs
- enquêtes (de satisfaction) auprès des avocats
- enquêtes (de satisfaction) auprès des citoyens (visiteurs des tribunaux)
- enquêtes (de satisfaction) auprès d'autres usagers des tribunaux

Si possible, veuillez préciser leurs titres, comment se les procurer, etc. :

Millward Brown IMS were engaged in 2007 to carry our a "Mystery Shopper" survey of services provided by the Court Service staff in offices nationwide.

A Customer Service Survey was put in place by the Probate Office at the end of 2004 for persons applying for probate without a solicitor.

The Court Service website already provide a forum through which customers can and do make their views on the Service known.

42) Si possible, veuillez préciser :

	Oui (enquêtes systématiques : par exemple annuelles)	Oui (enquêtes occasionnelles)
Enquêtes au niveau national	Non	Oui
Enquêtes au niveau des tribunaux	Non	Non

43) Existe-t-il un dispositif national ou local permettant de déposer une plainte concernant le fonctionnement (par exemple le traitement d'une affaire par un juge ou la durée d'une procédure) du système judiciaire?

- Oui
- Non

44) Si oui, veuillez préciser :

Veuillez donner quelques éléments d'information sur l'efficacité de cette procédure de plainte ?

	Délai pour répondre (Oui)	Délai pour traiter la plainte (Oui)
Tribunal concerné	Non	Non
Instance supérieure	Non	Non
Ministère de la Justice	Non	Non
Conseil supérieur de la magistrature	Non	Non
Autres organisations extérieures (ex. médiateur)	Non	Non

Commentaire :

3. Organisation des tribunaux

3. 1. Fonctionnement

3. 1. 1. Tribunaux

45) Nombre de tribunaux considérés comme entités juridiques (structures administratives) et implantations géographiques (compléter le tableau). Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

	Nombre total
Tribunaux de droit commun de 1ère instance (entités juridiques)	3
Tribunaux spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)	1
Tous les tribunaux (implantations géographiques) (ce chiffre inclut également les cours suprêmes et/ou les juridictions supérieures)	130

46) Veuillez préciser les différentes sphères de spécialisation (et, si possible, le nombre de tribunaux concernés):

Other than distinctions between jurisdictional levels there is no specialisation - all judges deal with all types of case.

47) Une réforme dans la structure des tribunaux est-elle envisagée (par exemple une diminution du nombre de tribunaux (implantations géographiques) ou une réforme de la compétence des tribunaux).

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser:

The number of geographic locations has been reduced.

48) Nombre de tribunaux de 1ère instance compétents pour une affaire concernant (dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations):

	Nombre
un recouvrement d'une petite créance.	1
un licenciement	1
un vol avec violence	2 or 3

Veuillez préciser ce qu'est une petite créance dans votre pays (ne répondre que si la définition a changé par rapport à l'exercice d'évaluation précédent):

"small claim" means a civil proceeding instituted under these rules

(1) in relation to a consumer contract, by the consumer against the vendor in respect of any goods or service purchased, which is not a claim -

(a) arising from an agreement under the Hire Purchase Acts 1945 and 1960, or

(b) arising from an alleged breach of a leasing agreement,

(2) in relation to a tort, by the claimant (not being a body corporate) against the respondent in respect of minor damage caused to property belonging to the claimant but excluding personal injuries),

(3) in relation to a tenancy, by the tenant (not being a body corporate) against the landlord in respect of the non-return of any sum paid by the tenant as rent deposit or any such known as "key money" unless such is a dispute that may be referred to the Private Residential Tenancies Board under Part 6 of the Residential Tenancies Act 2004,

Provided that in every such case the amount of the claim does not exceed the sum of €2,000.00 - Order 53A, rule 1 District Court Rules."

Veillez indiquer la source pour les réponses aux questions 45 et 48:

Q48: Robbery 2 (depending on whether summary or indictment trial) or 3 (if offence is triable before Special Criminal Court)

Source Courts Service

3. 1. 2. Juges, personnels des tribunaux

49) Nombre de juges professionnels siégeant en juridiction (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents; si les données ne sont pas disponibles veuillez l'indiquer avec NA)

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

Nombre . 145

Commentaire :

50) Nombre de juges professionnels exerçant à titre occasionnel et rémunérés comme tel:

	Nombre
donnée brute	0
si possible, donnée en équivalent temps plein	

51) Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation de la réponse à la question 50 ci-dessus:

52) Nombres de juges non professionnels, non rémunérés (y compris "lay judges") percevant, le cas échéant, un simple défraiement. Veuillez indiquer NA si les données ne sont pas disponibles.

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

	Oui	Nombre
Avez vous dans votre système des catégories de juges non professionnels ?		0

Commentaire :

53) Votre système judiciaire prévoit-il un jury de jugement avec une participation des citoyens ?

- Oui
 Non

Si oui, pour quel(s) type(s) d'affaire(s) ?

Cases classed as non-minor offences under the Constitution or in which either the accused or the prosecution has exercised an entitlement to have the case tried before a jury. indictable offences.

54) Si possible, veuillez indiquer le nombre de citoyens ayant participé à de tels jurys pour l'année de référence?

55) Nombre de personnel non juge travaillant dans les tribunaux (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents). Veuillez indiquer NA si les données ne sont pas disponibles

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

Nombre . 1080

Commentaire :

56) Si possible, veuillez distinguer ce personnel selon les 4 catégories suivantes. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

- personnels non juge (Rechtspfleger ou organes équivalents), chargé de tâches juridictionnelles ou para juridictionnelles, ayant des compétences autonomes et dont les décisions peuvent être susceptibles de recours Oui 37
- personnels non juge chargés d'assister les juges (préparation des dossiers, assistance à l'audience, tenue des procès verbaux, aide à la préparation de la décision) à l'instar des greffiers Oui 849
- personnels chargés de tâches relatives à l'administration et la gestion des tribunaux (gestion des personnels, gestion des moyens matériels y compris de l'informatique, gestion financière et budgétaire, gestion de la formation) Oui 194
- personnels techniques Oui

Commentaire :

37 non-judge staff (Rechtspfleger or similar bodies): 26 county registrars, 2 Taxing Masters and 1 Master, 1 Examiner, 3 Assistant Examiners, 1 Probate Officer, 1 Assistant Probate Officer, 1 Official Assignee in Bankruptcy and 1 Registrar of Wards of Court.

57) S'il existe dans votre système la fonction de Rechtspfleger (ou fonction équivalente), veuillez décrire brièvement leur statut et leurs fonctions:

3. 1. 3. Procureurs

58) Nombre de procureurs (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents). Si les données ne sont pas disponibles veuillez le préciser (NA).

Nombre . 84

Commentaire :

26 full time equivalent professional posts in directing Division (including the Director's post)
58 full time equivalent solicitor posts in solicitors division.

59) D'autres personnes ont-elles des fonctions comparables à celles des procureurs ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

State solicitors are contracted to provide a solicitor service to the Director in cases heard outside of Dublin. Serious criminal offences, with the exception of certain criminal matters having an international dimension are prosecuted in the name of the Director of Public Prosecutions. Much of the work of his Office is in fact carried out by barristers in private practice (32 in number; and by their support staff) rather than by barristers in the employment of the state. In Ireland, therefore, there is no equivalent of the salaried officials known as public prosecutors found in other member states of the Council of Europe.

60) Nombre de personnels (non procureurs) attachés au Ministère public (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents) Si les données ne sont pas disponibles veuillez le préciser (NA)

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

Nombre . 111

Commentaire :

19 full time equivalent legal technical staff
5 full time equivalent policy, research and library staff.
87 full time equivalent administrative support staff

3. 1. 4. Budget des tribunaux et nouvelles technologies

61) Qui est responsable du budget du tribunal ?

	Préparation du budget	Arbitrage et répartition du budget	Gestion quotidienne du budget	Evaluation et contrôle de l'utilisation du budget
Conseil d'administration	Oui	Non	Non	Oui
Président du tribunal	Non	Non	Non	Non
Directeur administratif du tribunal	Non	Oui	Non	Non
Greffier en chef	Non	Non	Oui	Non
Autre	Non	Non	Non	Non

62) Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus
- si possible un organigramme avec une description des compétences des différentes instances responsables des procédures budgétaires au sein des tribunaux

63) Pour l'assistance directe au travail du juge/du greffier, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?

	100% des tribunaux	+50% des tribunaux	-50% des tribunaux	-10% des tribunaux
Traitement de texte	Oui	Non	Non	Non
Base de données électronique pour la jurisprudence	Non	Non	Non	Non
Dossiers électroniques	Non	Non	Non	Oui
E-mail	Oui	Non	Non	Non
Connexion internet	Oui	Non	Non	Non

64) Pour l'administration et gestion, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?

	100% des tribunaux	+50% des tribunaux	-50% des tribunaux	-10% des tribunaux
Enregistrement des affaires	Oui	Non	Non	Non
Système d'information sur la gestion du tribunal	Oui	Non	Non	Non
Système d'information financière	Oui	Non	Non	Non

65) Pour la communication entre le tribunal et les parties, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?

	100% des tribunaux	+50% des tribunaux	-50% des tribunaux	-10% des tribunaux
Formulaire électronique	Oui	Non	Non	Non
Site internet spécifique	Non	Non	Non	Non
Autres moyens de communication électronique	Non	Non	Oui	Non

66) Existe-t-il une institution centralisée responsable de la collecte de données

statistiques concernant le fonctionnement des tribunaux et du système judiciaire?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser le nom et les coordonnées de cette institution:
Courts Service Information Office collects statistical data.

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

3. 2. Suivi et évaluation

3. 2. 1. Suivi et évaluation

67) Les tribunaux doivent-ils établir un rapport annuel d'activités ?

- Oui
 Non

68) Existe-t-il un système régulier de suivi des activités des tribunaux concernant:

- le nombre de nouvelles affaires ?
 le nombre de décisions rendues ?
 le nombre d'affaires faisant l'objet d'un renvoi ?
 la durée des procédures (délais)?
 autre ?

Veuillez préciser :

69) Existe-t-il un système régulier d'évaluation de l'activité (en termes de performance, rendement) de chaque tribunal?

- Oui
 Non

Veuillez préciser :

70) Concernant l'activité des tribunaux, avez-vous défini des indicateurs de performance (si non, veuillez passer à la question 72):

- Oui
 Non

71) Veuillez préciser les 4 principaux indicateurs de performance et de qualité d'une bonne justice :

- nouvelles affaires
- durée des procédures (délais)
- affaires terminées
- affaires pendantes et stocks d'affaires
- productivité des juges et des personnels des tribunaux
- pourcentage d'affaires traitées par un juge unique
- exécution des décisions pénales
- satisfaction du personnel des tribunaux
- satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les tribunaux)
- qualités judiciaire et organisationnelle des tribunaux
- coûts des procédures judiciaires
- autre

Veillez préciser :

72) Existe-t-il des objectifs de performance pour chaque juge? (si non, veuillez passer à la question 74)?

- Oui
- Non

73) Veuillez préciser qui fixe ces objectifs:

- pouvoir exécutif (par exemple Ministère de la justice)
- pouvoir législatif
- pouvoir judiciaire (par exemple un Conseil supérieur de la Magistrature ou une instance supérieure)
- Autre

Si autre, veuillez préciser :

74) Existe-t-il des objectifs de performance au niveau des tribunaux (si non, veuillez passer à la question 77)?

- Oui
- Non

75) Veuillez préciser qui fixe ces objectifs:

- pouvoir exécutif (par exemple Ministère de la justice)
- pouvoir législatif
- pouvoir judiciaire (par exemple un Conseil supérieur de la Magistrature ou une instance supérieure)
- autre

Si autre, veuillez préciser :

76) Veuillez préciser les principaux objectifs retenus :

77) Quelle est l'autorité chargée d'évaluer ces indicateurs de performance des tribunaux :

- Conseil Supérieur de la Magistrature
- Ministère de la justice
- organe d'inspection
- Cour Suprême ?
- organe d'audit extérieur ?
- autre

Si autre, veuillez préciser :

The Courts Service Board has overall authority in the management of the courts

78) Existe-t-il des standards de qualité (politiques de qualité d'organisation et/ou de qualité judiciaire) définis pour les tribunaux (existence d'un système qualité au sein du système judiciaire) ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

79) Existe-t-il des personnels spécialisés dans les tribunaux responsables d'une politique de qualité et/ou de systèmes de qualité de la justice ?

- Oui
- Non

80) Existe-t-il un système permettant de mesurer le stock d'affaires en cours et de repérer les affaires non traitées dans un délai raisonnable :

- en matière civile ?
- en matière pénale ?
- en matière administrative ?

81) Disposez-vous d'un moyen de mesurer les temps morts durant les procédures judiciaires?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

Length of time to trial date from decision of parties to refer case to trial

82) Existe-t-il un système d'évaluation du fonctionnement des tribunaux basé sur un plan d'évaluation (calendrier de visites) convenu a priori ?

- Oui
 Non

Veillez préciser (y compris en indiquant la fréquence de l'évaluation):

83) Existe-t-il un dispositif régulier de suivi et d'évaluation de l'activité du Ministère public?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques du système de suivi et d'évaluation des tribunaux

Q83The Office of the Director of Public Prosecutions (DPP) computer systems record the number of files as they are received, the decision made, whether further information is sought and highlights cases where a decision is not made within three months.

Unit heads in the DPP's office would monitor and evaluate the work of those prosecutors in their units.

Critically assessing the efficiency and consistency of the Office (DPP) and it's decision making procedures by reference to computer systems and feedback from stakeholders.

Critically assessing the efficiency of the prosecutor's role in the criminal justice system with reference to the progression of cases from charging to final conviction or termination.

Reviewing relationships with our stakeholders on a continuing basis.

Developing the Office's designated function as a centre of information for the criminal justice system.

Targets; To issue final directions on 40% of files within 2 weeks of the date of receipt.

To issue final directions on 50% of files within 4 weeks of the date of receipt.

To issue final directions on 75% of files within 3 months of the date of receipt.

These Targets are self-imposed.

4. Procès équitable

4. 1. Principes

4. 1. 1. Principes généraux

84) Quel est le pourcentage de jugements de première instance en matière pénale dans lesquels le suspect n'est pas présent ou représenté par un professionnel (ex. avocat) durant l'audience (jugements par défaut)? Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

NA

85) Existe-t-il une procédure permettant la récusation effective d'un juge si une partie estime qu'il n'est pas impartial ?

- Oui
 Non

Si possible, nombre de récusations qui ont abouti (en une année):

86) Veuillez préciser les données suivantes concernant le nombre d'affaires relatives à l'Article 6 de la Convention européenne des Droits de l'Homme (durée et non-exécution), pour l'année de référence. Si les données ne sont pas disponibles veuillez l'indiquer (NA).

	Affaires déclarées irrecevables par la Cour	Règlements amiables	Jugements constatant une violation	Jugements constatant une non violation
Procédures civiles - Article 6§1 (durée)				
Procédures civiles - Article 6§1 (non-execution)				
Procédures pénales - Article 6§1 (durée)				

4. 2. Durée des procédures

4. 2. 1. Généralités

87) Existe-t-il des procédures spécifiques pour les affaires urgentes :

- en matière civile ?
 en matière pénale ?
 en matière administrative ?

Veuillez préciser:

Where urgent matters arise it is open to any party to the case to make an application to the court for an earlier hearing date.

88) Existe-t-il des procédures simplifiées :

- en matière civile (petits litiges) ?
 en matière pénale (petites infractions) ?

en matière administrative ?

Veillez préciser (par exemple si une nouvelle loi sur les procédures simplifiées a été adoptée):

89) Les tribunaux et les avocats ont-ils la possibilité de conclure des accords sur les modalités de traitement des affaires (présentation des dossiers, fixation des délais pour conclure et des dates d'audience) ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

In civil case, issues of fact or law can be agreed by the parties in advance of trial. Parties in High Court cases can agree on timeframes for lawyers to make submissions and on dates of hearings, which Judges will enforce.

4. 2. 2. Affaires pénales, civiles, et administratives

90) Nombre total d'affaires en 1ère instance (contentieuses et non contentieuses): veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

	Affaires pendantes au 1 janvier 2008	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2008
Nombre total d'affaires civiles, commerciales et administratives	NA	NA	NA	NA
1 Affaires civiles (et commerciales) contentieuses*	NA	NA	NA	NA
2 Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses*	NA	NA	NA	NA
3 Affaires relatives à l'exécution	NA	NA	NA	NA
4 Affaires relatives au registre foncier**	NA	NA	NA	NA
5 Affaires relatives au registre du commerce**	NA	NA	NA	NA
6 Affaires administratives*	NA	NA	NA	NA
7 Autres	NA	NA	NA	NA
Nombre total d'affaires pénales (8+9)	NA	NA	NA	NA
8 Affaires pénales (infractions graves)	NA	NA	NA	NA
9 Petites infractions	NA	NA	NA	NA

91) Commentaires (y compris concernant les types d'affaires inclus dans le total des affaires civiles, commerciales et administratives et les types d'affaires pénales - définition des petites infractions et des infractions graves):

92) Nombre total d'affaires en 2ème instance (appel) (contentieuses et non contentieuses): veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en

utilisant les bonnes abréviations.

*** Veuillez indiquer (dans les commentaires ci-dessous) quels types d'affaires sont inclus dans le total des affaires civiles, commerciales et administratives**

**** le cas échéant**

Veuillez vérifier la cohérence des données tel qu'expliqué à la question 91.

Commentaires (y compris concernant les types d'affaires inclus dans le total des affaires civiles, commerciales et administratives et les types d'affaires pénales et, si possible les taux d'appel pour certaines catégories d'affaires):

	Affaires pendantes au 1 janvier 2008	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2008
Nombre total d'affaires civiles, commerciales et administratives (contentieuses et non contentieuses)				
1 Affaires civiles (et commerciales) contentieuses*				
2 Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses*				
3 Affaires relatives à l'exécution				
4 Affaires relatives au registre foncier**				
5 Affaires relatives au registre du commerce**				
6 Affaires administratives				
7 Autres				
Nombre total d'affaires pénales (8+9)				
8 Affaires pénales (infractions graves)				
9 Petites infractions				

Commentaire :

None of this data is available in the format outlined here.

Some of the data is not available in any format.

93) Nombre total d'affaires au niveau des cours suprêmes (contentieuses et non contentieuses: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

*** Veuillez indiquer (dans les commentaires ci-dessous) quels types d'affaires sont inclus dans le total des affaires civiles, commerciales et administratives**

**** le cas échéant**

Veuillez vérifier la cohérence des données tel qu'expliqué à la question 88.

Commentaires (y compris concernant les types d'affaires inclus dans le total des affaires civiles, commerciales et administratives et les types d'affaires pénales, ainsi que les possibles limitations des recours devant la plus haute juridiction):

	Affaires pendantes au 1 janvier 2008	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2008
Nombre total d'affaires civiles,				

commerciales et administratives				
1 Affaires civiles (et commerciales) contentieuses*				
2 Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses*				
3 Affaires relatives à l'exécution				
4 Affaires relatives au registre foncier**				
5 Affaires relatives au registre du commerce**				
6 Affaires administratives				
7 Autres				
Nombre total d'affaires pénales (8+9)				
8 Affaires pénales (infractions graves)				
9 Petites infractions				

Commentaire :

94) Nombre d'affaires de divorces contentieux, licenciements, vols avec violence et homicides volontaires reçues et traitées par les tribunaux de 1ère instance: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

	Affaires pendantes au 1er janvier 2008	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2008
Divorces contentieux				
Licenciements				
Vols avec violence				
Homicides volontaires				

95) Durée moyenne des procédures, en jours (à partir de la date de saisine du tribunal), nombre d'affaires pendantes de plus de 3 ans et % d'affaires ayant fait l'objet d'un appel: veuillez compléter le tableau Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

	% des décisions ayant fait l'objet d'un appel	% d'affaires pendantes de plus de 3 ans	1ère instance (durée moyenne)	2ème instance (durée moyenne)	Total de la procédure (moyenne durée totale)
Divorces contentieux					
Licenciements					
Vols avec violence					
Homicides volontaires					

Commentaire :

Information not available in format requested

96) Le cas échéant, veuillez préciser les procédures propres au divorce (contentieux et non contentieux):

A party files a civil bill and is given a date for hearing when all preliminary matters are disposed of and they are ready to proceed to hearing. The case may settle without judicial intervention.

**97) Comment est calculé le délai de procédure pour les quatre catégories d'affaires ?
Veuillez décrire la méthode de calcul.**

98) Veuillez décrire le rôle et les attributions du procureur dans la procédure pénale (plusieurs choix possibles):

- diriger ou superviser l'enquête policière
- mener des enquêtes
- quand cela est nécessaire, saisir le juge pour qu'il ordonne des mesures d'enquêtes
- porter une accusation
- soumettre l'affaire au tribunal
- proposer une peine au juge
- faire appel
- superviser la procédure d'exécution
- classer l'affaire sans suite, sans avoir une décision du tribunal
- clore l'affaire par une sanction ou une mesure imposée ou négociée sans décision d'un juge
- autre attribution significative

Veuillez préciser :

The prosecutor has not investigative function or role. The Prosecutor determines the appropriate charge and has charge of the presentation of the case in court. Where there is a prosecution right of appeal on a point of law or in relation to the leniency of a sentence then such decision is taken by the prosecutor. The prosecutor can end the case by dropping it without a judicial decision.

99) Le procureur a-t-il également un rôle dans les affaires civiles et/ou administratives ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

100) Fonctions du procureur concernant les affaires pénales – veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus, et préciser notamment si les données indiquées incluent ou non le contentieux en matière de code de la route:

	Reçues par le procureur	Classées sans suite par le procureur parce que l'auteur de l'infraction n'a pas pu être identifié	Classées sans suite par le procureur en raison d'une impossibilité de fait ou de droit	Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité	Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur	Portées par le procureur devant les tribunaux
Nombre total d'affaires pénales de 1ère instance	16140	NA	NA	NA	NA	NA

Commentaire :

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système concernant la durée des procédures et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

Veillez indiquer les sources pour les réponses aux questions 90 à 95 et 100:

Courts Service

5. Carrière des juges et procureurs

5. 1. Désignation et formation

5. 1. 1. Recrutement, nomination et promotion

101) Comment les juges sont-ils recrutés ?

- Par concours (par exemple après un diplôme universitaire en droit)
- Une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience juridique (par exemple des avocats)
- Une combinaison des deux
- Autres

Si autres, veuillez préciser:

The Judicial Appointments Advisory Board was established pursuant to the Courts and Court Officers Act, 1995. The purpose of the Board is to identify persons and inform the Government of the suitability of those persons for appointment to judicial office.

The Board consists of:

- the Chief Justice; who is Chairperson of the Board;
- the President of the High Court;
- the President of the Circuit Court;
- the President of the District Court;
- the Attorney General;
- a practising barrister who is nominated by the Chairman for the time being of the Council of the Bar of Ireland;
- a practising solicitor who is nominated by the President for the time being of the Law Society of Ireland; and
- not more than three persons appointed by the Minister for Justice, Equality and Law Reform, (hereafter "the Minister"), which are persons engaged in or having knowledge or experience of commerce, finance, administration, or persons who have experience as consumers of the service provided by the courts that the Minister considers appropriate. A person appointed to be a member of the Board by virtue of a nomination by the Chairman of the Bar Council or by the President of the Law Society and persons appointed by the Minister are members of the Board for a period not exceeding three years and any such persons so appointed shall be eligible for re-appointment to the Board.

In relation to the position ordinary judge of the Courts, the following applies:

- In advising the President of Ireland in relation to the appointment of a person to judicial office, the Government shall firstly consider for appointment those persons whose names have been recommended to the Minister of Justice, Equality & Law Reform by the Judicial Appointments Advisory Board. (Applicants are Barristers and Solicitors of at least 10 or 12 years standing as appropriate to the jurisdiction).
- Barristers and Solicitors of at least 10 or 12 years standing (as appropriate to the jurisdiction) may also be appointed directly by Government.
- Judges may be elevated by Government from the District Court to the Circuit Court, from the Circuit Court to the High Court and from the High Court to the Supreme Court.

102) Les juges sont-ils recrutés et nommés, initialement, en début de carrière, par :

- une instance composée seulement de juges?
- une instance composée seulement de non juges?
- une instance composée de juges et de non juges?

103) La même instance est-elle compétente pour la promotion des juges ?

- Oui
 Non

Si non, veuillez préciser quelle instance est compétente pour la promotion des juges
See response at Q 101 above

The Government is responsible for elevation of judges from one jurisdiction to another.

104) Quels critères et procédures sont utilisés pour promouvoir les juges ? Veuillez préciser:**105) Comment sont recrutés les procureurs ?**

- Par concours (par exemple après un diplôme universitaire en droit)
 Une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience juridique (par exemple des avocats)
 Une combinaison des deux
 Autres

Si autres, veuillez préciser:

106) Les procureurs sont-ils recrutés et nommés, en début de carrière, par :

- une instance composée seulement de procureurs ?
 une instance composée seulement de non procureurs?
 une instance composée de procureurs et de non procureurs?

107) La même instance est-elle compétente pour la promotion des procureurs ?

- Oui
 Non

Si non, veuillez préciser quelle instance est compétente pour la promotion des procureurs

108) Quels critères et procédures sont utilisés pour promouvoir les procureurs? Veuillez préciser.**109) Le mandat est-il à durée indéterminée pour les juges?**

- Oui
 Non

Existe-t-il des exceptions ? Veuillez préciser :

Judges appointed to The Supreme Court, The High Court & The Circuit Court prior to the enactment of the Courts and Court Officers Act 1996 serve until 72 years of age.

Judges appointed to The Supreme court, The High court & the circuit court since the enactment of the courts and court officers Axt 1996 serve until 70 years of age.

Judges appointed to the District Court serve until 65 years of age but may apply each year to serve for a further year until the age of 70.

110) Une période probatoire est-elle instaurée pour les juges? Si oui, quelle en est la durée?

	Oui	Durée de la période probatoire (en années)
Durée de la période probatoire pour les juges		

111) Le mandat est-il à durée indéterminée pour les procureurs?

- Oui
 Non

Existe-t-il des exceptions ? Veuillez préciser :

Prosecutors are civil servants and their initial appointment would be subject to the normal probationary period of 12 months applicable generally. Having successfully completed that probationary period the appointment is confirmed and is for an undetermined period.

112) Une période probatoire est-elle instaurée pour les procureurs? Si oui, quelle en est la durée?

	Oui	Durée de la période probatoire (en années)
Durée de la période probatoire pour les procureurs	See Q111	

113) Si le mandat n'est pas à durée indéterminée pour les juges/procureurs, qu'elle est la durée du mandat ? Est-il renouvelable?

Veillez préciser la durée

pour les juges?

Oui

See Q109

pour les procureurs

Oui

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système de sélection et de nomination des juges et des procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

5. 1. 2. Formation

114) Nature de la formation des juges. Est-elle obligatoire ?

- Formation initiale
- Formation continue générale
- Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)
- Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)
- Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux

115) Fréquence de la formation des juges

	Annuelle	Régulière	Occasionnelle
Formation initiale	Non	Non	Non
Formation continue générale	Non	Non	Non
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)	Non	Non	Non
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)	Non	Non	Non
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Non	Non	Oui

116) Nature de la formation des procureurs. Est-elle obligatoire ?

- Formation initiale
- Formation continue générale
- Formation continue spécialisée (ex. procureur spécialisé)
- Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. procureur général et/ou gestionnaire)
- Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux

117) Fréquence de la formation des procureurs

	Annuelle	Régulière	Occasionnelle
Formation initiale	Non	Oui	Non
Formation continue générale	Non	Oui	Non
Formation continue spécialisée (ex. procureur spécialisé)	Non	Non	Non
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. procureur général et/ou gestionnaire)	Non	Non	Non
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Non	Non	Non

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **des commentaires sur l'attention portée dans les curricula à la Convention européenne des Droits de l'Homme et à la jurisprudence de la Cour**
- **les caractéristiques de votre système de formation des juges et des procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

The Judicial Studies Institute has responsibility for the ongoing training of the Judiciary

THE JUDICIAL STUDIES INSTITUTE

Background

Section 19 of the Court and Court Officers Act 1995 provides that:

"A person who wishes to be considered for appointment to judicial office shall undertake to the Board (The Judicial Appointments Advisory Board) his or her agreement, if appointed to judicial office, to take such course or courses of training or education, or both, as may be required by the Chief Justice or President of the Court to which that person is appointed."

Section 48 provides that:

"The Minister (for Justice, Equality & Law Reform) may, with the consent of the Minister for Finance, provide funds for the training and education of Judges."

As a result of the above sections of the Court and Court Officers Act coming into force, the Judicial Studies Institute was set up in mid 1996 to provide for the training and for the on-going education of the Judiciary. Initial funds for the purpose of these sections were provided by the Minister.

The function of the Judicial Studies Institute is to organise conferences, seminars and lectures on legal subjects for members of the judiciary. The object is to enhance knowledge and understanding of law and legal principles among judges with particular regard to new developments in the law, including legislation. Among its main activities is the organisation of the annual judicial conferences for judges of the Superior Courts, the Circuit Court and the District respectively, and an annual national conference for judges of all courts. Seminars on discrete topics are also organised for each jurisdiction. The Institute nominates judges to attend international conferences on legal topics where relevant. The Board of the Institute meets once every six weeks approximately.

The Judicial Studies Institute produces The Judicial Studies Institute Journal twice a year approximately. To date the Institute has not produced an annual report. Bench Books are provided to each judge.

Numbers attending

Average attendances at conferences organised by the Judicial Studies Institute have been in the region of 95% with 100% on some occasions.

Members of the judiciary also frequently attend or participate in conferences, seminars and lectures concerned with legal topics organised by outside bodies such as universities, law associations and other interest groups.

Details of links with similar bodies in Europe, US etc

The Judicial Studies Institute has contact with many comparable bodies including Austria, Belgium, Denmark, Finland, France, Germany, Greece, Italy, Luxembourg, The Netherlands, Portugal, Spain, Sweden, England and Wales, Northern Ireland, Scotland, Canada, USA, New Zealand and Australia. The Institute has considerable contact with the Judicial Studies Board in Northern Ireland and the Judicial Studies Committee in Scotland. We are members of the UK & RI Judicial Studies Council and the European Judges Training Unit and the European Network Councils of the Judiciary.

The Judicial Studies Institute Journal

The website is available at www.jsijournal.ie

Nature of the training of judges. Is it compulsory?

Section 19 of the Court & Court Officers Act 1995 requires a person who wishes to be considered for appointment to judicial office to undertake in writing to the Board his or her agreement, if appointed to judicial office, to take such course or courses of training or education, or both, as may be required by the Chief Justice or the President of the Court to which the person concerned is appointed.

Initial Training - District Court judges sit with colleagues & observe for a number of weeks where possible.

See information on Judicial Studies Institute Q 113.

5. 2. Exercice de la profession

5. 2. 1. Salaires

118) Salaires des juges et des procureurs: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessous:

	Salaire annuel brut (€)	Salaire annuel net (€)
Juge professionnel de 1 ^{ère} instance au début de sa carrière	147961	
Juge de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours	257872	
Procureur au début de sa carrière	NA	
Procureur auprès de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours	NAP	

Commentaire :

Judicial Salares from 1st September 2009

Chief Justice €295,916

President of the High Court €274,779

Judge of the Supreme Court €257,872

President of the Circuit Court €249,418

Judge of the High Court €243,080

President of the District Court €183,894

Judge of the Circuit Court €177,554

Judge of the District Court €147,961

119) Les juges et les procureurs bénéficient-ils des avantages complémentaires suivants :

	Juges	Procureurs
Imposition réduite	Non	Non
Retraite spécifique	Non	Non
Logement de fonction	Non	Non

Autre avantage financier	Non	Non
--------------------------	-----	-----

120) Si autre avantage financier, veuillez préciser:

Judges

The Review Body on Higher Remuneration (Glesson Report), recommended an Annual Expense Allowance which is intended to cover any cost involved in judicial work outside the environs of the Courts and facilities for such work. The allowance is non-taxable and non-pensionable and is increased on the 1st of January each year in line with the C.P.I. over the previous 12 months. The appropriate amount is included in each judge's monthly salary cheque. The current rates from January 2009 are as follows:

Judge Revised

Chief Justice €9,057.96 (€754.83 monthly)

President of the High Court €9,057.96 (€754.83 monthly)

Judge of the Supreme Court €9,057.96 (€754.83 monthly)

Judge of the High Court €9,057.96 (€754.83 monthly)

President of the Circuit Court €9,057.96 (€754.83 monthly)

Judge of the Circuit Court €2,730.02 (€227.50 monthly)

President of the District Court €9,057.96 (€754.83 monthly)

Judge of the District Court €1365.01 (€113.75 monthly)

121) Un juge peut-il cumuler son travail avec les autres fonctions suivantes :

	Oui rémunéré	Oui non rémunéré	
Enseignement	Non	Oui	Non
Recherche et publication	Non	Oui	Non
Non	Non	Non	Non
Consultant	Non	Non	Non
Fonction culturelle	Non	Oui	Non
Autre fonction	Non	Non	Non

122) Si autre fonction, veuillez préciser :

Judges from time to time address conferences, give lectures without remuneration.

123) Un procureur peut-il cumuler son travail avec les autres fonctions suivantes :

	Oui rémunéré	Oui non rémunéré	
Enseignement	Oui	Non	Non
Recherche et publication	Oui	Non	Non
Non	Oui	Non	Non
Consultant	Oui	Non	Non
Fonction culturelle	Oui	Non	Non
Autre fonction	Non	Non	Non

124) Si autre fonction, veuillez préciser :

125) Des indemnités sont-elles accordées aux juges en fonction du respect d'objectifs quantitatifs de production de décisions ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

Veillez indiquer la source pour répondre à la question 118:

The Judicial Studies Institute

5. 2. 2. Procédures disciplinaires

126) Quelle autorité peut engager des procédures disciplinaires contre les juges et/ou les procureurs ? Veuillez préciser:

The national parliament may conduct impeachment proceedings for stated misbehaviour or incapacity on the part of judges. a judicial Council is planned, with the power to investigate lesser alleged misbehaviour.

Disciplinary proceedings may be initiated against prosecutors by their professional bodies, the Law Society of Ireland and the Bar Council of Ireland.

127) Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des juges et des procureurs ? Veuillez préciser:

Disciplinary power on prosecutors is exercised by their professional bodies, the Law Society of Ireland and the Bar Council of Ireland.

128) Nombre de procédures disciplinaires intentées à l'encontre des juges et des procureurs: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

	Juges	Procureurs
Nombre total (1+2+3+4)		
1. Faute déontologique		
2. Insuffisance professionnelle		
3. Délit pénal		
4. Autre		

Commentaire :

129) Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des juges et des procureurs: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes

abréviations.

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus

	Juges	Procureurs
Nombre total (total 1 à 9)		
1. Réprimande		
2. Suspension		
3. Révocation		
4. Amende		
5. Diminution de salaire temporaire		
6. Rétrogradation de poste		
7. Mutation dans un autre tribunal géographiquement		
8. Démission		
9. Autre		

Commentaire :

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système de procédures disciplinaires pour les juges et les procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

6. Avocats

6. 1. Statut de la profession

6. 1. 1. Profession

130) Nombre d'avocats exerçant dans votre pays. Si les données ne sont pas disponibles, veuillez l'indiquer (NA).

2020 barristers

8096 solicitors

131) Ce nombre inclut-il la catégorie « conseiller juridique » (« solicitor/in-house counsellor ») qui ne peut pas représenter en justice ? Si non, veuillez aller à la question 133

- Oui
- Non
- Non applicable

132) Nombre de conseillers juridiques. Si les données ne sont pas disponibles, veuillez l'indiquer (NA)

See Q130

133) Les avocats ont-ils le monopole de la représentation en justice? (plusieurs options sont possibles)

- Affaires civiles*
- Affaires pénales* - Défendeur
- Affaires pénales* - Victime
- Affaires administratives*

*Le cas échéant, veuillez préciser si cela concerne tous les niveaux d'instance. En cas de non monopole, veuillez préciser les organismes ou personnes pouvant représenter les clients devant un tribunal (par exemple une ONG, membre de la famille, syndicat, etc....) et pour quelles affaires.

Barrister in all cases

Solicitors not in civil cases nor in administrative cases

e.g. Accountants may represent clients in Revenue matters.

134) La profession d'avocat est-elle organisée à travers :

- un barreau national ?
- un barreau régional ?
- un barreau local ?

Veuillez préciser :

The General Council of the Bar of Ireland is the Regulatory and Representation Body for the Barristers' profession in Ireland.

The Law Society of Ireland is the National Regulatory and Representative Body for solicitors. Bar Associations operate on a local (i.e. county) level.

Veillez indiquer les sources des réponses aux questions 130 et 132:

6. 1. 2. Formation

135) Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'avocat ?

Oui

Non

136) Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les avocats ?

Oui

Non

137) La spécialisation dans certains domaines est-elle liée à certaines formations/à un certain niveau de diplôme/à certaines autorisations ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

Q135 & 136 Yes for Barristers and solicitors

Q137 No for Barristers

Q137 Yes for Solicitors

Various diplomas are offered by the Law society of Ireland in relation to particular fields of practice, after qualification as a solicitor

6. 1. 3. Honoraires

138) Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur les honoraires prévisibles des avocats ?

Oui

Non

Veillez apporter toute précision permettant d'interpréter la réponse ci-dessus

Yes for Barristers & Solicitors

In order to acquire the degree of Barrister at Law (BL) an applicant must first pass an entrance examination to the kings Inn, who is responsible for the training of barristers and their successfully complete the one year full time (or two year part-time) vocational course which leads to the Barrister at Law degree.

139) Les honoraires des avocats sont-ils

- réglementés par la loi ?
- réglementés par le Barreau ?
- librement négociés ?

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:
for Barristers and Solicitors. (freely negotiated with the client but the State sets the rates for fees in criminal and civil legal aid cases)

The Code of Conduct for the Barristers' profession provides for mandatory continuing professional development.

6. 2. Evaluation

6. 2. 1. Plaintes et sanctions

140) Des normes de qualité ont-elles été formulées pour les avocats ?

- Oui
- Non

141) Si oui, qui est responsable de la formulation de ces normes de qualité:

- le Barreau ?
- le législateur ?
- autre ?

Veillez préciser (y compris une description des critères de qualité utilisés):

Q140 Yes for Barristers

Q140 No for Solicitors

Q141 Barristers (The General Council of the Bar of Ireland with the approval of members)

The General Council of the Bar of Ireland sets the standards through its Code of Conduct for Barristers. The Code of Conduct and Disciplinary codes are subject to approval by members of the Bar.

142) Existe-t-il une possibilité de déposer une plainte concernant

- la prestation de l'avocat ?
- le montant des honoraires ?

Veillez préciser :

Yes for Barristers and Solicitors

Barristers - Complaints about performance and fees which are primarily a matter between the client and the barristers can be made to the Barristers' Professional Conduct Tribunal and the Professional Conduct Appeals Board. Both the Tribunal and the Appeals Board have a lay majority representation.

Solicitors - Complaints of inadequate services and fees and about misconduct can be made to the Law Society. Complaints of misconduct can also be made to the Solicitors Disciplinary Tribunal.

143) Quelle est l'autorité compétente pour traiter des procédures disciplinaires

- le juge ?
 le ministère de la justice ?
 une instance professionnelle ou autre ?

Veillez préciser :

The judge for Solicitors

Barristers - The Barristers' Professional Conduct Tribunal and Professional Conduct Appeals Board are responsible for disciplinary procedures in the case of barristers.

Solicitors - The Law Society investigate complaints, the Solicitors Disciplinary Tribunal adjudicates on misconduct and the President of the High Court has overall responsibility for solicitors matters.

144) Procédures disciplinaires initiées à l'encontre des avocats: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

	Faute déontologique	Insuffisance professionnelle	Délit pénal	Autre
Nombre annuel	75%	25%	Nil	-

Commentaire :

Breach of professional ethics Professional inadequacy Criminal offence Other

Annual number

Barristers - 38 75% 25% Nil -

Solicitors - 82 1 81% Nil -

The General Council of the Bar of Ireland is the regulatory and representative Body for the Bar.

145) Sanctions prononcées à l'encontre des avocats: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

	Réprimande	Suspension	Révocation	Amende	Autre
Nombre annuel				4	

Commentaire :

Fine: 4 (3 of those fine were also suspended)

Other: No case found (25 complaints dismissed after investigation)

Barrister (4) Suspension 3

Solicitors (41) Reprimand 3 - Suspension 7 - Removal 4 - Fine 27

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système d'organisation du Barreau et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

The Bar of Ireland is an independent referral sole trader Bar

Re: solicitors - Difference in numbers between 144 and 145 explained by balance of cases awaiting final decision.

7. Mesures alternatives au règlement des litiges

7. 1. Médiation et autres formes de règlement des litiges

7. 1. 1. Médiation

146) Existe-t-il des procédures de médiation dans le système judiciaire ? Si non, veuillez aller à la question 151

- Oui
 Non

147) Le cas échéant, veuillez préciser, par type d'affaires, l'organisation de la médiation

	Possibilité de médiation privée proposée par le juge ou médiation annexée au tribunal	Médiateur privé	Instance publique (autre que le tribunal)	Juge	Procureur
Affaires civiles et commerciales	Oui	Oui	Non	Non	Non
Affaires familiales (ex. divorce)	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Affaires administratives	Non	Non	Non	Non	Non
Licenciements	Non	Non	Non	Non	Non
Affaires pénales	Oui	Non	Non	Non	Non

148) Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire lors des procédures de médiation ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

149) Nombre de médiateurs accrédités. Si les données ne sont pas disponibles, veuillez l'indiquer (NA)

25

150) Veuillez indiquer le nombre total de procédures de médiation par catégories d'affaires. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

les affaires civiles ?		NA
les affaires familiales ?	<input type="checkbox"/> Oui	1500
les affaires administratives ?		NA
les affaires de licenciements ?		NA
les affaires pénales ?	<input type="checkbox"/> Oui	11

Veuillez indiquer la source pour la réponse à la question 150 :

Q149 - 25 Accredited practitioner Family Mediators work for the Family Mediation Service

Q150 - (most cases in Family Mediation Service not referred by Judges - 1,500 per annum go

through the Family Mediation Service)

Family Mediation Service

The Probation Service - 2008- Report of Restorative Justice Services, a probation supported project in South West Dublin offering victim-offender mediation to Court referrals in criminal cases.

7. 1. 2. Autres formes de règlement des litiges

151) Pouvez-vous donner des informations sur les autres mesures alternatives au règlement des litiges (par ex. arbitrage, conciliation) ? Veuillez préciser:

In family law situation - Collaborative Law is a form of ADR

Employment dismissals - parties to a disputed dismissal in employment are in a position on a voluntary bases, to participate in conciliation on the matter delivered by the conciliation Service of the labour relations commission. This is a State funded Service provided free to parties to the employment relationship generally in the context of the settlement of Trade Disputes.

Criminal cases - Victim/offender mediation

Cases referred at pre-sentence

Can be suggested/proposed by any of the parties connected to the case

Judge must sanction referral

Voluntary Participation

There are no guarantees for offender that participation will influence court sanction/sentence.

offender reparation programme

cases referred at pre-sentence

Can be suggested/proposed by any of the parties connected to the case

Voluntary participation

If offenders complete community reparation programme, case is disposed of under the probation Act.

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système de mesures alternatives au règlement des litiges et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

8. Exécution des décisions de justice

8. 1. Exécution des décisions civiles

8. 1. 1. Fonctionnement

152) Existe-t-il dans votre système judiciaire des agents d'exécution? Si non, veuillez aller à la question 154

- Oui
 Non

153) Nombre d'agents d'exécution . Si la donnée n'est pas disponible, veuillez l'indiquer (NA).

40

154) Les agents d'exécution sont-ils (plusieurs choix possibles):

- des juges ?
 des huissiers de justice exerçant en profession libérale réglementée par les autorités publiques ?
 des huissiers de justice attachés à une institution publique ?
 d'autres agents d'exécutions ?

Veillez préciser leur statut et leurs compétences (pouvoirs):

The sheriffs in Dublin and Cork (4) are solicitors in private practice appointed by the Government. The sheriffs in the other 24 counties are solicitors who combine their work as County Registrars with that of sheriff. There are also 12 Revenue Sheriffs who collect monies from defaulting tax payers.

155) Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'agent d'exécution?

- Oui
 Non
 Non applicable

156) La profession d'agent d'exécution est-elle organisée par :

- une instance nationale ?
 une instance régionale ?
 une instance locale ?
 non applicable

157) Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur le coût prévisible des frais d'exécution?

- Oui

- Non
 Non applicable

158) Les frais d'exécution sont-ils :

- réglementés par la loi ?
 librement négociés ?
 non applicable

Veillez indiquer la source de la réponse à la question 153:

Department of Justice, Equality and Law Reform

8. 1. 2. Supervision

159) Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des agents d'exécution ?

- Oui
 Non
 Non applicable

160) Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les agents d'exécution :

- une instance professionnelle ?
 le juge ?
 le ministère de la justice ?
 le procureur ?
 autre ?

Veillez préciser :

161) Des normes de qualité sont-elles formulées pour les agents d'exécution ?

- Oui
 Non
 Non applicable

Si oui, quelle est l'autorité chargée de formuler ces normes de qualité et quels sont les critères de qualités utilisés?

A Joint Committee comprising representatives of the Department of Justice, The Revenue Commissioners, and the Sheriffs Association has agreed a voluntary code of conduct.

162) Disposez-vous d'un mécanisme spécifique pour l'exécution des décisions de justice rendues contre des autorités publiques, y compris pour assurer le suivi de cette

exécution?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

The onus is on the party who obtained the court decision to select and implement an enforcement mechanism.

163) Disposez-vous d'un système de contrôle de l'exécution ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

8. 1. 3. Plaintes et sanctions**164) Quelles sont les principales plaintes des usagers concernant les procédures d'exécution ?**

Veillez n'en indiquer que 3 au maximum

- absence de toute exécution ?
 non exécution des décisions judiciaires rendues contre des autorités publiques ?
 manque d'information ?
 durée excessive ?
 pratiques illégales ?
 supervision insuffisante ?
 coût excessif ?
 autre ?

Veillez préciser:

Effectiveness of execution is hampered by lack of resources both human and financial leading to delays and failure to execute sometimes until assets may be dissipated or removed.

165) Votre pays a-t-il préparé ou adopté des mesures concrètes pour changer la situation concernant l'exécution des décisions de justice – en particulier les décisions rendues contre les autorités publiques?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

166) Existe-t-il un système mesurant la durée des procédures d'exécution :

- pour les affaires civiles ?
 pour les affaires administratives ?

167) Pour un jugement concernant un recouvrement de créances, pouvez-vous estimer le délai de notification aux parties habitant dans la ville du siège de la juridiction :

- entre 1 et 5 jours
 entre 6 et 10 jours
 entre 11 et 30 jours
 plus

Veillez préciser

168) Nombre de procédures disciplinaires initiées à l'encontre des agents d'exécution. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

Nombre total de procédures disciplinaires initiées	<input type="checkbox"/> nombre :
pour faute déontologique	<input type="checkbox"/> nombre :
pour insuffisance professionnelle	<input type="checkbox"/> oui, nombre :
pour délit pénal	<input type="checkbox"/> nombre :
Autre	<input type="checkbox"/> nombre :

169) Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des agents d'exécution. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

Nombre total de sanctions	<input type="checkbox"/> nombre :
Réprimande	<input type="checkbox"/> nombre :
Suspension	<input type="checkbox"/> nombre :
Révocation	<input type="checkbox"/> nombre :
Amende	<input type="checkbox"/> nombre :
Autre	<input type="checkbox"/> nombre :

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système d'exécution des décisions civiles et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

Veillez indiquer les sources pour les réponses aux questions 167, 168 et 169 :

County Registrar Castlebar, Department of Justice, Equality and Law Reform.

8. 2. Exécution des décisions pénales

8. 2. 1. Fonctionnement

170) Existe-t-il un juge chargé spécifiquement de l'exécution ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser ses fonctions et compétences (ex. fonctions d'initiative ou de contrôle).
Si non, veuillez préciser quelle autorité est compétente pour l'exécution des jugements (par ex: procureur) :

An Garda Siochana (Police Force)

Prison Service

171) En matière d'amendes prononcées par une juridiction pénale, existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement effectif ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

The Comptroller and Auditor General (C&AG) conducted a report on the Collection of Court imposed fines in 1998(VFM Report 37 issued in December 2000) . Additionally the Internal Audit Unit of the Courts Service conducts routine reviews of this area. To support the efficient management of the Fines collection process, The Courts Service has introduced an Online Payment facility for Fines via the Courts Service website, this has been in place since August 2008 and has proven to be very popular. More recently the Service has commenced issuing on a routine and timely basis reminders for outstanding fines. This has been made possible following the implementation of our Courts Accounting System to all of our 42 District Court Office, (this system will be fully deployed in late 2009). Both of these initiatives, will significantly contribute towards increased fines collection rates.

Furthermore the Courts Service in conjunction with the Department of Justice Equality & Law Reform are in the process of tendering for the outsourcing of the collection of Fines. This procurement should be completed with a preferred service provider appointed in early 2010.

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système d'exécution des décisions pénales et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

9. Notaires

9. 1. Statut

9. 1. 1. Fonctionnement

172) Existe-t-il des notaires dans votre pays ? Si non allez à la question 177

- Oui
 Non

173) Les notaires ont-ils un statut (dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations):

privé (sans contrôle par une autorité publique)?	<input type="checkbox"/> nombre	
de profession libérale réglementée par les pouvoirs publics?	<input type="checkbox"/> nombre	162
public?	<input type="checkbox"/> nombre	
autre ?	<input type="checkbox"/> nombre	

Commentaire :

174) Le notaire exerce-t-il une fonction :

- dans le cadre de la procédure civile ?
 dans le domaine du conseil juridique ?
 pour authentifier les actes/certificats ?
 autre ?

Veuillez préciser :

Veuillez indiquer la source pour répondre à la question 173

Courts Service

9. 1. 2. Supervision

175) Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des notaires ?

- Oui
 Non

176) Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler notaires:

- une instance professionnelle ?
 le juge ?

- le ministère de la justice ?
- le procureur ?
- autre ?
- non applicable

Veillez préciser :

The Chief Justice is the competent authority to appoint notaries public.

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système notarial et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

10. Interprètes judiciaires

10. 1. fonction

10. 1. 1. Statut

177) Le titre d'interprète judiciaire est-il protégé?

- Oui
 Non

178) La fonction d'interprète judiciaire est-elle régulée?

- Oui
 Non

179) Nombre d'interprètes judiciaires. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations

180) Existe-t-il des critères relatifs à la qualité de l'interprétation dans les tribunaux?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

181) Les tribunaux sont-ils responsables de la sélection des interprètes judiciaires?

- Oui
 Non

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus (notamment: si non, quelle est l'instance chargée de sélectionner les interprètes?):

The Courts Service has a contract with a private company to provide interpreters as required at any of their Court locations.

11. Fonctionnement de la justice

11. 1. Réformes envisagées

11. 1. 1. Réformes

182) Pouvez-vous fournir des informations relatives au débat actuel dans votre pays en ce qui concerne le fonctionnement de la justice ? Des réformes sont-elles envisagées ? Par exemple modification de la législation, modification dans la structure judiciaire, programme d'innovation, etc. Veuillez préciser: